

Vous tous qui avez plus ou moins voyagé, n'avez oublié les inquiétudes causées par la visite des douaniers, quelles ruses n'avons-nous pas inventées pour passer aux frontières sans acquitter les droits, une provision d'alcool, ou quelques douzaines de mauvais cigares.

Quelles émotions procurent au pêcheur à la ligne, quelques petits poissons pris en temps prohibé ; ce sont les meilleurs que nous n'avons jamais mangés.

Je ne parle pas des chasseurs, car chez eux c'est passé à l'état de seconde nature.

Quel agrément nous procure une promenade en tramway quand on réussit à ne pas payer sa place, ou à faire accepter une correspondance ne valant plus.

Que d'autres péchés n'avons-nous pas commis sciemment envers la loi et l'autorité ? Ce sont là, cependant, des peccadilles qui, somme toute, ne causent à personne de préjudices importants. Mais si nous tous, qui sommes la classe éclairée, nous nous laissons si facilement entraîner sans y trouver de bénéfice, comment, lors que surtout il y trouvera un bénéfice réel, le commerçant peu délicat pourra-t-il résister à l'entraînement ?

Dans la question qui nous intéresse de petites causes peuvent produire de grands effets.

Si le laitier, qui pollue son lait en le coupant avec de l'eau malpropre, ou le transportant dans des bidons défectueux et infects, était renseigné sur la responsabilité qu'il assume et sur les torts qu'il cause fatalement à ses clients, nul doute qu'il serait plus circonspect.

Si le client savait combien le lait est un aliment délicat à manipuler et facile à transformer en véritable poison, il ne le laisserait pas eroupir sur le portique ou dans l'escalier, exposé aux poussières de la rue, dans des récipients malpropres.

C'est pourquoi la Commission du Bon Lait croit qu'il est nécessaire d'instruire le peuple par des communications fréquentes, pratiques et répétées, que le corps médical devrait contrôler et diriger.

Enfin, comme tout ce travail a surtout pour but la protection de la première enfance et la lutte contre la mortalité infantile, la Commission croit qu'il faut précociser l'entreprise d'un hôpital d'enfants où les petits malheureux recevraient avec une alimentation parfaite une direction sage et des soins éclairés.

CONCLUSIONS

Après les rapports des différents sous-comités, la Commission du Bon Lait en est venue aux conclusions suivantes :

Le seul moyen pratique d'améliorer la qualité du lait dans la ville de Montréal, est d'en contrôler la production et la vente par les règlements présentés ce soir à la Société Médicale.

La Commission du Bon Lait suggère que la Société Médicale de Montréal, après en avoir pris connaissance, adopte les règlements qui viennent d'être lus et nomme un comité composé de quelques uns de ses membres, dont feraient partie MM. le Président, le Secrétaire du Bureau d'Hygiène Provincial et M. le Président de la Commission d'Hygiène de la ville de Montréal.

Ce comité aurait pour mission d'entrer en relations avec le Premier Ministre de la Province de Québec et ses collègues, avec le maire et les échevins de la ville de Montréal, de leur démontrer l'utilité et l'urgence qu'il y a d'adopter ces règlements. Le même comité devrait également répandre et vulgariser cette idée dans le public en s'appuyant sur l'autorité et s'assurant le concours actif de tout le corps médical.

